

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 29 octobre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (473r, 474r, 475v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 29 octobre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48626>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 octobre 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin fait remarquer au préfet que la décision du conseil départemental de l'instruction publique ne change rien à la situation des écoles du Familistère, bien que le préfet lui ait laissé espérer, lors de la dernière session du conseil général de l'Aisne, qu'il était disposé à le laisser librement organiser ses écoles. Il rappelle au préfet que ce dernier avait rédigé une note pour lui servir de modèle à sa demande au Conseil départemental de l'instruction publique ; Godin reproduit le texte de la note du préfet sur l'autorisation d'ouverture d'une école mixte dirigée par monsieur Poëtte comprenant des classes mixtes en dérogation à la loi. Godin constate que la décision du Conseil départemental ne donne pas satisfaction à cette demande. Godin prévient le préfet qu'il renouvelle sa demande et qu'il vient de faire remplir les formalités exigées par la loi pour l'entrée d'un nouveau chef d'institution des écoles du Familistère. Il signale enfin que la décision du conseil départemental l'obligerait à construire une 7e salle pour les classes supérieures qui accueilleraient seulement 20 à 25 enfants.

Notes Destinataire : Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Conseil départemental de l'instruction publique](#)
- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025
